



**DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

Marseille, le 20 JUIL. 2006

Groupe de Subdivisions des Bouches-du-Rhône
Subdivisions de Martigues
Route de la Vierge
13500 Martigues

Le Directeur

Affaire suivie par l'Equipe Risques

à

Téléphone : 04.42.13.01.10

Télécopie : 04.42.13.01.29

Réf. Courrier : RR/JPJ n° 06/DE-087

N° GIDIC 64-947 - P1 **618**

Monsieur le Directeur
de la Société GAZECHIM
Rue GAY LUSSAC
Z. I. Portuaire
13117 Lavéra

Objet : Conclusion de la visite d'inspection du 9 juin 2006.

Réf. : Fiche de remarque complétée.

Monsieur le Directeur,

Au cours de la visite d'inspection du 9 juin 2006, il a été procédé à l'examen des points de l'ordre du jour suivant :

- Système de Gestion de la Sécurité (SGS) : Gestion des modifications,
- SGS : Maîtrise des procédés et maîtrise d'exploitation,
- Chlore : quelques points de l'arrêté ministériel du 23 juillet 1997, notamment l'article 10, et quelques points d'arrêtés préfectoraux,
- Suivi des "En cours".

Une liste de remarques vous a été notifiée par l'Inspection des Installations Classées. En complétant la fiche visée en référence, vous m'avez fait part de vos observations en réponse à ces constats.

Aucun écart à la réglementation n'a été décelé à l'issue de cette visite d'inspection ciblée.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de ma position définitive : Les 2 remarques ont fait l'objet de réponses satisfaisantes.

Dans un délai de 15 jours à compter de la date du présent courrier, sauf réserve de votre part, motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du Code de l'Environnement, ce courrier sera publié sur le site Internet de la DRIRE PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

~~Pour le Directeur et par délégation~~

~~Le Responsable du "Pôle Risque"~~

J. VALLART